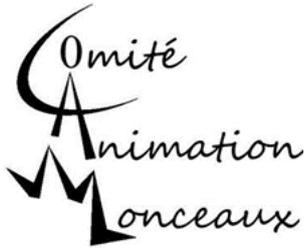


Les associations de MONCEAUX Tennis Club et Comité d'animation

Organisent

Le 21 septembre 2025

LA BROCANTE D'AUTOMNE



Vous trouverez ci-joint le bulletin de réservation pour participer à cette journée.

Réservation dans la limite des places disponibles

Implantation de la brocante :

Place Robert Josse, rue Madame, rue André Desmarest, rue d'En Bas .

Règlement et organisation :

Le bulletin de réservation d'un emplacement est à déposer dûment rempli et signé.

- Permanence d'inscription : à la mairie de Monceaux

→ **Samedi 6 septembre de 9h00 à 12h00**

→ **Jeudi 18 septembre de 18h00 à 20h30**

Tout bulletin incomplet non signé, non accompagné du règlement correspondant et de la copie de la pièce d'identité, sera refusé par les organisateurs. Chèque libellé à l'ordre du comité d'animation de Monceaux.

Le début de la mise en place se fera à partir de 6h00. Tout exposant ayant réservé et n'étant pas installé avant 8h00, verra son emplacement attribué éventuellement à une autre personne. La fin de la brocante est à 18h00, tout exposant devra attendre cette heure avant de quitter son emplacement (*à confirmer avec les organisateurs*).

Chaque exposant est responsable de son emplacement, **tout déchet ou invendu doit être remonté**

Sur la place de la mairie, buvette et restauration.

Renseignements : *Christophe BORYCZKA 06 82 58 58 00 ou Sébastien HECQUET 06 24 12 32 62.*

camonceaux@gmx.fr

Les présidents

Comité d'animation de Monceaux

Christophe BORYCZKA

Tennis Club Brenouille Monceaux

Sébastien HECQUET



BULLETIN DE RESERVATION / N° :

EMPLACEMENT / N° :

Brocante du 21 septembre 2025

Nom : Prénom :

Tél. (obligatoire) : Mail :

Adresse :

Code postal : Commune :

Date et lieu de naissance :

Type et N° de la pièce d'identité : Délivrée par : le

(Joindre une photocopie d'identité recto/verso obligatoirement sinon la réservation sera caduque)

Emplacement demandé **sans voiture : (2 mètres minimum)**

Pour les voitures le nombre de place est limité : A demandé impérativement lors de l'inscription. Articles présentés :
(Liste obligatoire)

.....
.....
.....
.....

Métrage réservé : ml x 3 € / ml (pour les habitants de Monceaux) = €

Métrage réservé : ml x 4 € / ml (pour les extérieurs) = €

Métrage réservé : ml x 10 € / ml (pour les commerçants) = €

Registre du commerce de :

Récépissé de la déclaration de vente d'objets immobiliers délivrée par :

Date : (Joindre la photocopie de votre R.C.S. obligatoire sinon la réservation sera caduque)

*****Paiement par chèque à l'ordre de « Comité d'animation », celui-ci servant de réservation *****

Déclaration sur l'honneur :

Pour les particuliers : Je déclare sur l'honneur ne pas être commerçant ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce) ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature cette année (article R312-9 du code Pénale).

Pour les commerçants : Je déclare sur l'honneur être soumis au régime de l'article L 310-2 du code du commerce, tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets immobiliers usagés (Article 321-7 du code Pénal). Vous vous engagez à ne laisser aucun objet, ni détritrus sur la voie publique lors de votre départ. Je certifie avoir pris connaissance de la lettre d'information jointe au bulletin d'inscription.

A : Le : Signature :